La domitienne
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES EN BITERROIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne

Séance du mercredi 18 septembre 2019

Délibération N° 19.161.2
En exercice 37
Présents 26
Votants 32
Pour 32
Contre 0
Abstention 0

POLE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL – SERVICE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

RÉSEAU DES DÉVELOPPEURS ÉCONOMIQUES D'OCCITANIE – CHARTE DE PARTENARIAT – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Date de la convocation : 12/09/2019

L'an deux mille dix-neuf
Et le 18 septembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président**.

26 Conseillers communautaires présents : madame Danielle ALEXANDRE, monsieur Bruno BERRAH, monsieur Thierry BEUSELINCK, madame Danièle BOSCH-LAURENS, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, monsieur Didier CAYLA, madame Charlette CHASTAN, madame Odile CORBIERE, madame Marcelle COUDERC, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Bernard MARTIN, madame Brigitte MARTINEZ, monsieur Serge PESCE, monsieur André RAYNAUD, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, monsieur Marc SINGLA, madame Brigitte SOULET, madame Maryline TUCA.

6 Conseillers communautaires absents représentés : madame Elodie AGOSTINHO (représentée par monsieur Alain CASTAN), madame Marguerite ALAZET (représentée par monsieur André RAYNAUD), madame Géraldine ESCANDE-COLIN (représentée par monsieur Jean-François GUIBBERT), monsieur Bernard FABRE (représenté par madame Odile CORBIERE), monsieur Michel LEFROU (représenté par monsieur Didier CAYLA), monsieur Philippe VIDAL (représenté par madame Marcelle COUDERC).

5 Conseillers communautaires absents excusés : madame Cathy LIMORTE, monsieur Pascal LOUBET, monsieur Jean-Pierre PEREZ, madame Yannick RODIERE, madame Martine SIGNOUREL.

Secrétaire de séance : monsieur Christian SEGUY.

****

REÇU EN PREFECTURE
le 25/09/2019
Application agréée E-legalite.com
99_DE-034-243400488-20190918-DELIB_19_16

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire de la Communauté de communes La Domitienne

Séance du mercredi 18 septembre 2019

Réseau des développeurs économiques d'Occitanie – Charte de partenariat – Approbation et autorisation de signature

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, abrogeant la directive 95/46/CE ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) qui a confié à la Région l'essentiel de la responsabilité du développement économique ;

Vu l'arrêté R76-2017-05-11-001 du 11 mai 2017 portant approbation du Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) de la Région Occitanie ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu l'approbation par la Région Occitanie en date du 19 juillet 2019 de la charte de partenariat du réseau des développeurs économiques d'Occitanie ;

Vu l'approbation du schéma de développement économique de la Communauté de communes La Domitienne lors du Conseil communautaire en date du 4 juillet 2018 ;

Vu le projet de charte de partenariat au réseau des développeurs économiques d'Occitanie ;

Considérant que la Communauté de communes partage la stratégie économique impulsée par la Région Occitanie via son SRDEII ;

Considérant que la Région Occitanie est l'interlocuteur privilégié pour aider les entreprises ;

Considérant que la Région Occitanie propose une charte de partenariat pour structurer le réseau des développeurs économiques d'Occitanie avec une double ambition :
- contribuer au développement économique de la Région et apporter des services d'accompagnement de qualité aux entreprises par une meilleure coopération entre les réseau ;
- positionner chaque réseau au regard de ses compétences, en favorisant les synergies entre réseaux ;

REÇU EN PREFECTURE
le 25/09/2019
Application agréée E-legalite.com
99_DE-034-243400488-20190918-DELIB_19_16

Considérant que la Région Occitanie, via ce réseau, poursuit les objectifs communs de :

- réunir en un réseau intégré des professionnels de l'accompagnement, en assurant un maillage territorial optimisé par des coopérations interactives entre développeurs ;
- proposer un accompagnement des projets de développement des entreprises de l'ante création à la transmission et des actions au service de l'attractivité des territoires ;
- créer au sein du réseau les synergies et collaborations nécessaires entre les acteurs afin de simplifier et de fluidifier le parcours de l'entrepreneur ;
- créer le lien entre cet accompagnement humain et l'utilisation de la plateforme numérique « Hub Entreprendre Occitanie » et du CRM qui est un service en ligne à destination des entreprises, des créateurs et des repreneurs d'entreprises qui souhaitent se développer ou s'implanter en Région Occitanie ;

Considérant que, via son adhésion, la Communauté de communes La Domitienne pourra permettre une meilleure coordination avec les services de la Région des dossiers des entreprises de son territoire ;

Considérant que les agents de La Domitienne intervenant sur le champ du développement économique pourront bénéficier de formations et du réseau organisé par la Région ;

Considérant que, pour ce faire, La Domitienne s'engage à partager les informations relatives aux développeurs économiques et aux entreprises et à leurs mandataires, dans le respect de la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ainsi qu'à protéger les données transférées ;

Sur le rapport et l'exposé de monsieur Serge PESCE, 1er vice-Président,
Après en avoir délibéré,
Sur 32 membres présents ou représentés au moment du vote,
A l'unanimité,

I. DÉCIDE d'autoriser la signature de la charte de partenariat du réseau des développeurs économiques d'Occitanie par la Communauté de communes La Domitienne.

II. PRÉCISE qu'aucun coût direct n'est associé à la signature de la charte.

III. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document administratif, technique et financier nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne et à sa communication aux communes membres.

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP

REÇU EN PREFECTURE
le 25/09/2019
Application agréée E-legalite.com
99_DE-034-243400488-20190918-DELIB_19_16

REÇU EN PREFECTURE
le 25/09/2019
Application agréée E-legalite.com
99_DE-034-243400488-20190918-DELIB_19_16